

Devenez Conseiller Entreprises pour l'École



Devenez un acteur privilégié du rapprochement
entre le système éducatif et son environnement économique.

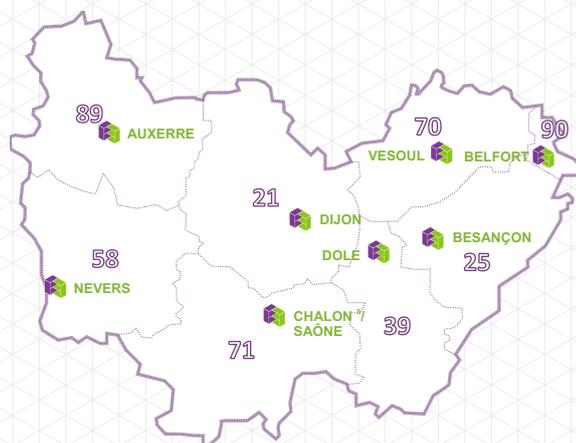
Le CEE, qui est-il ?

- ▶ C'est un professionnel volontaire engagé pour l'école et reconnu dans son domaine de compétences.
- ▶ Il est désigné par son organisation professionnelle ou interprofessionnelle.
- ▶ Il est nommé par le recteur d'académie.

Le CEE, que fait-il ?

Il est l'interlocuteur privilégié des acteurs économiques et éducatifs. Il mobilise un réseau de professionnels pour répondre aux besoins des académies.

Il intervient de la sixième à la terminale dans toutes les voies de formation : générale, technologique et professionnelle afin d'aider les jeunes dans la construction de leur projet d'orientation.



Les missions du CEE

Elles sont centrées sur un territoire : département, bassin économique, agglomération...

- ▶ Faciliter la connaissance du monde économique et des métiers.
- ▶ Contribuer à la formation tout au long de la vie.
- ▶ Promouvoir l'entrepreneuriat.
- ▶ Contribuer à la persévérance scolaire.
- ▶ Participer à l'activité des dispositifs structurants de la relation école-entreprise : lycées des métiers, campus des métiers et des qualifications, comités locaux école-entreprise, pôles de stages, plate-formes technologiques.

Favorisons ensemble l'insertion sociale et professionnelle des jeunes



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Relation École-Entreprise



www.ac-besancon.fr



www.ac-dijon.fr

